

absolue des règles du commerce qui ne peuvent être que préjudiciables au crédit du marchand qui s'en rend coupable.

Si le commerçant de gros agissait de la même manière avec ses banquiers ceux-ci ne balanceraient pas une seconde à lui couper son crédit.

Les obligations du marchand de détail sont les mêmes que celles du commerçant en gros. L'un et l'autre doivent payer à échéance ou donner des garanties du futur paiement.

La garantie du marchand de gros est le billet de son client et cette garantie est celle qu'il donne à la banque en couverture des avances qui lui sont faites.

Le client à qui son fournisseur demande un billet en règlement des marchandises qu'il lui a fournies, n'a d'autre alternative que de remettre ce billet ou de payer ses marchandises en bel et bon argent, mais il est mal venu à ne faire ni l'un ni l'autre. Il cause un préjudice à son fournisseur et se fait grand tort à lui-même.

LA FERMETURE A BONNE HEURE DANS L'ÉPICERIE

SI IL est une branche de commerce où les heures de travail sont longues, c'est évidemment dans l'épicerie. On peut remettre à une heure, ou à un jour quelconque l'achat d'étoffes à robes, d'un chapeau, d'une paire de chaussettes et d'une infinité d'articles; mais quand il s'agit d'acheter des provisions de bouche, il n'en est pas toujours ainsi. Peu de gens font des approvisionnements pour un temps déterminé, tandis que beaucoup, la plupart même des ménagères n'achètent qu'au fur et à mesure de leurs besoins immédiats les marchandises du commerce d'épicerie. Un épicier qui, dans un quartier populeux, tiendrait habituellement son magasin ouvert jusqu'à minuit serait à peu près assuré d'avoir à une heure aussi tardive quelques clients dans son magasin.

Aussi, n'est-il pas surprenant que dans le commerce d'épicerie il y ait toujours eu une assez grande quantité de détailliers pour s'opposer au principe de la fermeture à bonne heure.

Grâce aux efforts de l'Association des Épicier, on est parvenu depuis quelque temps à faire réussir le mouvement et maintenant la fermeture du mercredi soir se généralise.

Les épiciers de la Pointe-St-Charles se sont entendus avec l'Association des Épicier de Montréal et ferment maintenant non plus le jeudi, mais le mercredi soir.

Nous félicitons les épiciers de la Pointe-St-Charles d'avoir fait ce changement qui, de prime abord, semble n'a-

voir aucune conséquence, mais qui en réalité en a une très grande au point de vue du principe même de la fermeture.

La plus grande objection de certains épicier était de fermer leurs magasins alors que d'autres restaient ouverts. Pourquoi, disaient-ils fermerais-je mon magasin, sinon pour apprendre à ma clientèle le chemin du magasin voisin qui reste ouvert? Quand il fermera, je fermerai.

Tous les partisans de la fermeture à bonne heure, un certain jour de la semaine, fermant le même jour, cette objection perd toute valeur et c'est en cela que les épicier de la Pointe St-Charles ont rendu service à la cause de la fermeture à bonne heure en adoptant le même jour que leurs confrères de Montréal.

Maintenant, du moment que les épicier ferment le soir un certain jour fixé, pourquoi dans les autres branches de commerce n'en ferait-on pas autant? N'est-il pas avéré, et ce que nous en avons dit plus haut en est une démonstration, que le magasin d'épicerie est de tous celui qui le soir est le plus achalandé. Or, si malgré les avantages qu'il offre à la clientèle en restant ouvert le soir, l'épicier trouve néanmoins la possibilité de donner congé à ses employés une fois par semaine, à bien plus forte raison les autres marchands pourraient-ils le faire.

DECES DE MADAME A. O. MORIN

M. A. O. Morin, négociant en gros de la rue St-Paul, de retour lundi dernier d'un voyage d'affaires en Europe, a eu la douleur de perdre sa femme à peine cinq jours après son arrivée au Canada. C'est avec un bien vif regret que nous enregistrons cette triste nouvelle de la mort prématurée, à l'âge de 38 ans, de Mme A. O. Morin, née Hermine Lépine.

Comme l'a dit si bien notre confrère "Le Canada", madame Morin fut "l'épouse accomplie, la mère idéale et une femme dont la courtoisie et la franche amabilité savent conquérir des amitiés précieuses."

La regrettée défunte était la fille de M. Geo. Lépine qui a fait, pendant vingt-cinq ans, le commerce des Nouveautés à la Pointe Saint-Charles. Elle laisse six enfants, quatre filles dont l'aînée, Mlle Herminie est âgée de 16 ans et deux fils dont l'aîné a treize ans.

Les funérailles ont eu lieu mardi, le 1er mars, à Outremont, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous offrons à M. Morin et à sa famille, dans le deuil cruel qui les frappe, l'expression de nos profondes sympathies et de nos sincères condoléances.

LA SITUATION DES BANQUES

LE mois de janvier n'est pas un mois d'activité commerciale et industrielle et, cette année, avec une température excessivement rigoureuse, il fallait s'attendre à voir une diminution sensible de certains chiffres dans le tableau des opérations des banques. Aussi, le passif et l'actif sont-ils en diminution d'une dizaine de millions approximativement, comparativement au mois précédent,

La circulation a baissé de cinq millions et demi et reste néanmoins supérieure de près de deux millions à celle du mois correspondant de l'an dernier.

Les dépôts du public canadien, dans l'ensemble, ont diminué de \$5,280,000. Ceux en comptes courants sont en diminution de plus de 13 millions alors que ceux portant intérêt accusent une augmentation de près de 8 millions. Il est certain qu'après l'année de calendrier terminée, et les inventaires étant faits, une partie des dépôts en comptes courants fait l'objet de virements aux dépôts portant intérêts, c'est ce qui explique l'augmentation sensible des derniers tiers non-seulement à ce fait, mais aussi à la morte saison, au chômage, au règlement des comptes d'année, etc.

Les dépôts en comptes courants étaient, il y a un an, de \$400,000 plus élevés qu'au mois de janvier dernier, tandis, au contraire, que les dépôts portant intérêts sont en gain de plus de 28 millions pour l'année.

Les dépôts reçus ailleurs qu'au Canada sont en gain de près de \$3,000,000 pour le mois et d'un peu plus de \$1,100,000 seulement pour l'année.

L'encaisse des banques tant en espèces qu'en billets fédéraux est sensiblement le même qu'en décembre, mais les billets et chèques d'autres banques sont en diminution de près de sept millions et demi.

Les prêts à demande consentis au Canada ont baissé d'environ \$900,000 pendant le mois et sont en diminution de plus de 12 millions pour l'année. Du train dont vont les transactions de bourse, ce genre de prêts sur titres ne paraît pas devoir être très recherché par les banques, maintenant surtout que la guerre a éclaté en Extrême-Orient entre deux grandes puissances et que des complications peuvent survenir qui entraîneraient d'autres puissances à recourir aux armes.

Il est vrai d'autre part, que les prêts à demande consentis au dehors sont en augmentation de \$1,500,000, mais on sait qu'il est plus facile de rappeler ces avances sur le marché de New-York qu'il ne le serait sur notre place, par exemple. En outre la diversité des bons